

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 17/086 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A PREPARER, PASSER, EXECUTER ET REGLER DES MARCHES RELATIFS A LA FOURNITURE DE SERVICES OPERES DE TELEPHONIE FIXE POUR LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

SEANCE DU 31 MARS 2017

L'An deux mille dix-sept et le trente et un mars, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CESARI Marcel, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, LACOMBE Xavier, MURATI-CHINESI Karine, NADIZI Françoise, ORSONI Delphine, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, RISTERUCCI Josette, ROSSI José, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TOMA Jean, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. BUCCHINI Dominique à M. STEFANI Michel
Mme CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène à Mme FAGNI Muriel
M. COLOMBANI Paul-André à M. PUCCI Joseph
Mme GRIMALDI Stéphanie à M. TOMA Jean
Mme GUIDICELLI Lauda à Mme PONZEVERA Juliette
Mme GUISEPPI Julie à Mme PROSPERI Rosa
M. LEONETTI Paul à M. BENEDETTI François
Mme MARIOTTI Marie-Thérèse à Mme MURATI-CHINESI Karine
M. MONDOLONI Jean-Martin à M. LACOMBE Xavier
Mme NIVAGGIONI Nadine à Mme BORROMEI Vanina
M. OTTAVI Antoine à Mme ORSONI Delphine
M. PARIGI Paulu Santu à M. CESARI Marcel
Mme POLI Laura Maria à M. TOMASI Petr'Antone

M. de ROCCA SERRA Camille à Mme COMBETTE Christelle
M. SANTINI Ange à M. ROSSI José

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

BARTOLI Marie-France, BARTOLI Paul-Marie, CHAUBON Pierre,
GIACOBBI Paul, GUIDICELLI Maria, OLIVESI Marie-Thérèse, TATTI
François.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV,
IV^{ème} partie,

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés
publics,

VU la délibération n° 16/081 AC de l'Assemblée de Corse
du 15 avril 2016 portant approbation du budget primitif de la
Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2016,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission des Finances et de la Planification,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à
prendre toute décision concernant la préparation, la passation,
l'exécution, le règlement des marchés, relatifs à :

**1. Fourniture de services opérés de téléphonie fixe pour la
Collectivité Territoriale de Corse**

Le projet consiste à renouveler les services opérés de
téléphonie fixe de l'ensemble des sites de la collectivité :

- Raccordements et abonnements d'accès numériques primaires et services (SDA, groupement, etc.),
- Raccordements et abonnements d'accès numériques basiques et services (SDA, groupement, etc.),
- Raccordements et abonnements d'accès analogiques et services,

- Communications sortantes (local, national, international, mobiles, numéros spéciaux, etc.).

Le projet prendra en compte les sites existants ainsi que les éventuels sites futurs.

Il est envisagé de mettre en place un marché à bons de commande sans minimum et avec maximum de 180 000 € HT par an sur une durée de 1 an reconductible 2 fois.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 31 mars 2017

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

ANNEXE



**Autorisation de lancement et de signature de marchés publics
de la Direction des Systèmes d'Information**

Rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse

Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

L'objet du présent rapport est de présenter et d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert européen à bons de commande concernant le marché suivant pour la Direction des Systèmes d'Information.

Fourniture de services opérés de téléphonie fixe pour la Collectivité Territoriale de Corse

Le projet consiste à renouveler les services opérés de téléphonie fixe de l'ensemble des sites de la collectivité :

- Raccordements et abonnements d'accès numériques primaires et services (SDA, groupement, etc.),
- Raccordements et abonnements d'accès numériques basiques et services (SDA, groupement, etc.),
- Raccordements et abonnements d'accès analogiques et services,
- Communications sortantes (local, national, international, mobiles, numéros spéciaux, etc.).

Le projet prendra en compte les sites existants ainsi que les éventuels sites futurs.

Il est envisagé de mettre en place un marché à bons de commande sans minimum et avec un maximum de 180 000 € HT par an sur une durée de 1 an reconductible deux fois.

Je vous propose de m'autoriser à lancer les procédures désignées ci-dessus ainsi qu'à signer les marchés et tous les actes afférents à ces dossiers.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.